

DÉPARTEMENT

Du  
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE MILLERY****Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal du 30 mars 2022****Nombre de  
Conseillers**En exercice : 27  
Présent(s) : 21  
Votants : 24

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

**Le 30 mars 2022**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 24 mars 2022, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, M. MARTIAL Gilles, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, SOTTET Jean Dominique, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, M. Roberto CANAL, DEVAUX Carole, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, Mme DENIS Pascale, M. SOLARI Charles, M. DELAFOSSE Loïc.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Excusés** : Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à M. MARTIAL Gilles, Mme ROGNARD Evelyne donne pouvoir à M. CASTELLANO Michel, Mme BOULIEU Anne Marie donne pouvoir à Mme FAVETTA Evelyne.

**Absents** : Mme GERVAIS Annie, GIRARDOT Clément, Mme BRET-VITTOZ Monique.

**Secrétaire** : Mme DEVAUX Carole

**N° 14-2022 – Mise à jour du tableau des effectifs – Création de deux postes**

**Rapporteur** : Mme le Maire

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi, il appartient au conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la délibération n°23-2021 du Conseil Municipal du 25 mars 2021 relative à la dernière mise à jour du tableau des effectifs,

Afin de permettre le remplacement de deux agents dont le départ à la retraite est programmé pour le courant de l'année 2022, et eu égard au niveau de responsabilité attendu, il est proposé d'ouvrir deux emplois de catégorie B :

\* un poste sur le cadre d'emploi des rédacteurs – catégorie B de la filière administrative- à temps complet, pour assurer le remplacement du poste de coordination comptable, budgétaire et paies.

\* un poste sur le cadre d'emploi d'assistante territoriale de conservation du patrimoine et des bibliothèques – catégorie B de la filière culturelle, à temps complet, pour assurer la gestion de la bibliothèque municipale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER l'ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi de rédacteur (catégorie B de la filière administrative) à temps complet,**
- **D'APPROUVER l'ouverture d'un poste d'assistante territoriale de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B de la filière culturelle) à temps complet,**
- **DE DIRE que le crédit sont prévus au chapitre 012 du budget**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits  
Suivent au registre les signatures des membres  
Présents  
Extrait certifié conforme*

Le Maire,  
**Françoise GAUQUELIN**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 01/04/2022  
Et publication le 04/04/2022  
Le Maire

**Françoise GAUQUELIN**

